



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier de presse

PETITES LIGNES FERROVIAIRES

Protocole d'accord avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

22 février 2021





CONTEXTE

Un réseau menacé, aujourd'hui pérennisé

Le réseau ferroviaire français est en effet constitué de plusieurs catégories de lignes - dont les petites lignes représentent 1/3 des lignes, soit 9 000km. Depuis une quarantaine d'années, ces petites lignes ferroviaires avaient été délaissées au profit des lignes à grande vitesse. Près de **3/4 d'entre elles étaient ainsi menacées de ralentissement ou de fermeture à court/moyen terme**. Alors que ces lignes sont essentielles pour le désenclavement de nos territoires et les mobilités quotidiennes de nombre de nos concitoyens, **ce Gouvernement a décidé de prendre le sujet à bras le corps**.

Grâce à la mission réalisée par le préfet François Philizot au premier semestre 2019, un **état des lieux précis de ces lignes a pu être réalisé**. Ceci, nous a permis d'engager des échanges fructueux avec de nombreuses régions, et de proposer les bases d'un accord partenarial. Une **planification sur 10 ans des travaux est mise en place**, afin de redonner à ces lignes une pérennité de 30 à 40 ans. **L'État s'engage aux côtés des collectivités pour réunir les 6,5 milliards d'euros nécessaires sur la période**. Il s'agit d'un effort inédit. Par ailleurs, l'État met en place **300 millions d'euros pour accélérer les travaux les plus urgents dans le cadre du plan « France relance »**.

Deux premiers protocoles d'accord ont ainsi été signés en février 2020, respectivement avec les Régions Grand Est et Centre-Val de Loire. Au moins 5 autres régions ont prévu de s'engager dans cette démarche en 2021, pour une régénération de 5 000 km de lignes.

Des accords personnalisés

- **Lignes concernées :** Lignes nécessitant des travaux dans les 10 prochaines années + disposant encore d'un service voyageur régulier à date.
- **Objectif :** Proposer un schéma adapté à chaque région, afin de pérenniser et redynamiser les petites lignes ;
- **Parties prenantes :** Une mobilisation conjointe de l'État, de SNCF Réseau et des Régions ;
- **Temporalité :** Un contrat sur 10 ans ;

➤ 3 catégories de lignes :

- 1/ **Les lignes d'intérêt national**, ayant vocation à être intégrées au réseau structurant et à être prises en charge à 100 % par SNCF Réseau dès 2023 ;
- 2/ **Les lignes d'intérêt régional**, dont les investissements ont vocation à rester financés dans le cadre des Contrats de Plan État-Région ;
- 3/ **Les lignes d'intérêt local ou régional**, dont les charges seront assumées à 100 % par les Régions.

Un programme « Train léger »

En parallèle, le Gouvernement souhaite **développer une filière du « train léger » en France.**

Moins consommateur d'énergie, plus léger, moins cher d'entretien (pour les rames comme les rails), ce train nouvelle génération aura de nombreux atouts. Au-delà de la seule question du tonnage à l'essieu, il s'agit de concevoir des solutions ferroviaires moins coûteuses, d'expérimenter de nouvelles techniques de travaux et de maintenance.

Plusieurs expérimentations de train hybride, de train à hydrogène et de train équipé de batteries sont déjà en développement dans certains territoires.

Nous soutiendrons aussi ces projets, dans le cadre des « accords petites lignes » ainsi que du plan « France relance » (ex : **l'État, via l'Ademe, accompagne les Régions à travers des appels à projets pour développer la filière hydrogène.** 4 sont déjà en cours : Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Bourgogne-Franche-Comté).



Un protocole « gagnant-gagnant », qui clarifie les responsabilités de chacun.



Un protocole qui permet de garantir que les travaux de régénération de ces lignes seront bien effectués pendant au moins les 10 prochaines années, et qu'elles resteront ouvertes !





Plan d'action en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Informations sur le réseau : Le réseau ferroviaire en région Provence-Alpes-Côte d'Azur comporte environ 435 km de lignes de desserte fine, regroupées en trois ensembles : **la ligne de la**

Côte bleue, la ligne Nice – Breil-sur-Roya – Tende, dramatiquement touchée par les crues du 2 octobre 2020, et **l'étoile de Veynes** avec ses branches vers Aix, Briançon, Grenoble et Valence.

Petites lignes intégrées dans l'accord État-Région

- **partie française de Cuneo – Vintimille (sections Breil-sur-Roya – Tende – frontière vers Cuneo et Breil – frontière vers Vintimille),** dont les modalités de gestion courante (hors investissements) feront l'objet d'un accord prochain pour une nouvelle convention entre les États français et italien ;
- **la Côte bleue (Marseille – Miramas) ;**
- **(Valence) – Beaurières – Briançon ;**
- **(Grenoble) – Lus-La-Croix-Haute – Aix-en-Provence (axes de l'Etoile de Veynes)**
- **Nice – Breil-sur-Roya**

NB : La ligne Sorgues-Carpentras n'appelant pas la réalisation de travaux dans les 10 années à venir, celle-ci n'est dès lors pas concernée par le présent protocole.

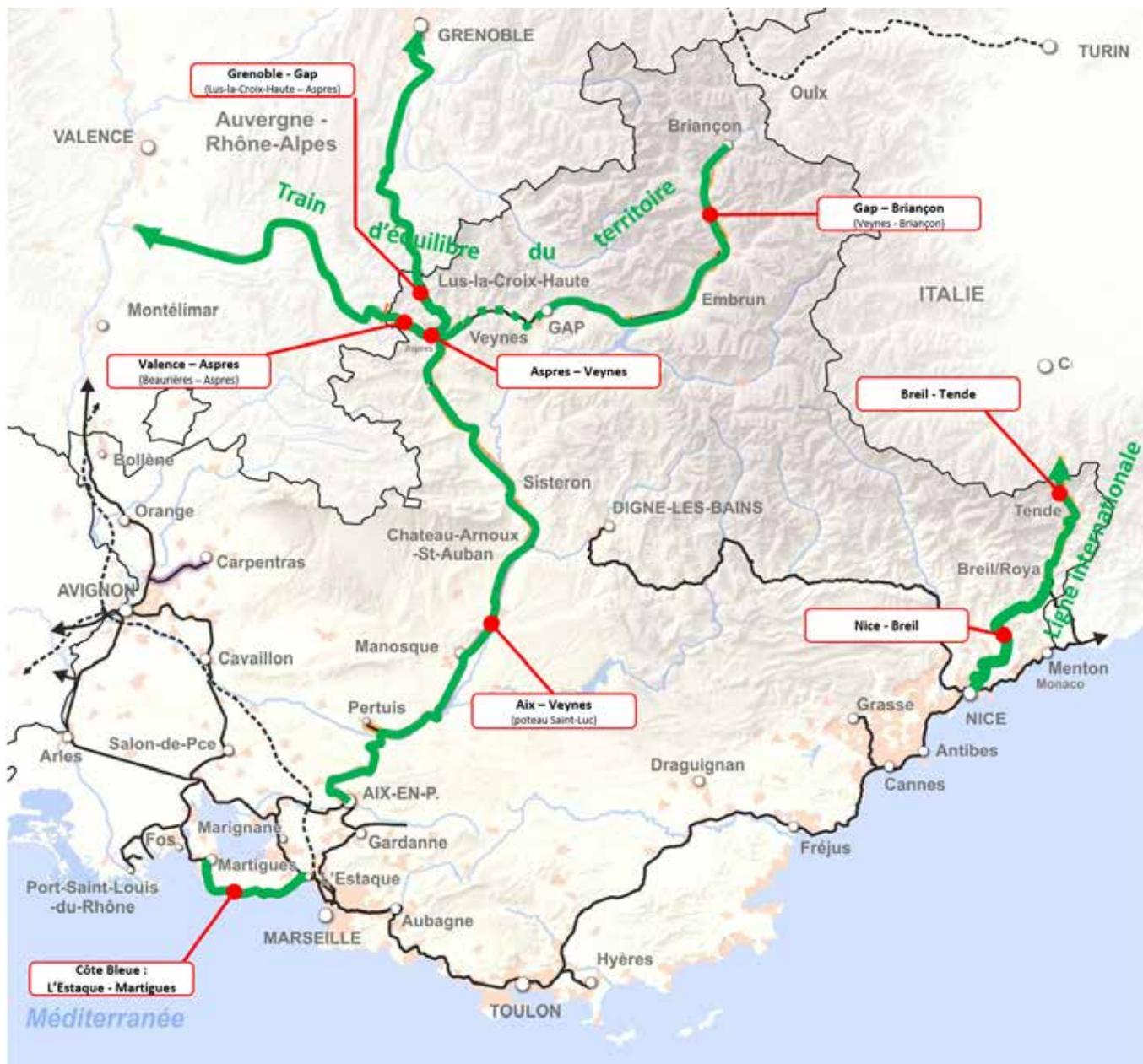
Un protocole qui tient compte des conséquences liées à la tempête « Alex »

Compte tenu des dégâts importants liés aux crues du 2 octobre 2020, particulièrement sur la ligne Nice – Breil-sur-Roya – Tende, le montant des investissements nécessaires au maintien des lignes de la région sera complété par une provision supplémentaire, dont le montant reste à déterminer.

Prochaine étape

Le protocole d'accord sera suivi d'accords de financement précis (CPER et future contractualisation sur les infrastructures post 2022). Les coûts des travaux nécessaires seront ensuite précisés dans des conventions de financement, qui seront signées pour chaque ligne avant chaque chantier.

Lignes de desserte fine du territoire



-  Petites lignes
-  Autres lignes



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*